



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 06 février 2015

Sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire.

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
16

Conseillers absents :
3

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Aline BALLY, Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH, Monsieur Freddy GILCK, Madame Valérie GRUNENWALD, Monsieur Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Mademoiselle Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Michaël LAMY, Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Messieurs Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, Madame Esther SZTAJNERT (procuration donnée à Monsieur Michel BRUNN)

Secrétaire de séance : Madame Aline BALLY assistée de Monsieur Philippe MACIAS, Secrétaire de Mairie.

AL/PM/MK

N° 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 09 janvier 2015, dont copie conforme a été envoyée à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 2. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire

Madame le Maire relate :

- la parution du bulletin communal, un bulletin bien illustré qui est apprécié d'après les échos ;
- la réunion qui s'est tenue au Parc de Wesserling pour l'élaboration des activités du 1^{er} semestre 2015.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Monsieur KOHLER informe qu'outre les travaux courants, l'équipe technique a été mobilisée par la forte activité hivernale.

Il propose une visite préalable du grenier de l'école en vue des travaux d'isolation à prévoir. Rendez-vous sur place à 19 h 30 avant le Conseil Municipal du 06 mars 2015.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Monsieur BRUNN informe l'assemblée communale de l'achèvement des coupes de bois en parcelle 14.

Mademoiselle Cindy HELL fait un bref compte-rendu de la commission Forêt et Environnement (CCVSA) à laquelle elle a assisté en remplacement de Monsieur Michel BRUNN empêché.

Monsieur BRUNN propose d'avancer la sortie « Forêt » au printemps. La date du 16 mai est retenue.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Madame GODIER apporte les informations suivantes :

- Réunion bilan Téléthon 2014 le 26 janvier 2015 : remise d'un chèque de 4 172 € à l'AFM : résultat en hausse par rapport à 2013. Projet de Monsieur Christian PY qui planche sur l'organisation d'une marche découverte dimanche 18 octobre 2015.
- Réunion du 27 janvier à la CCVSA de la Commission « Services à la Population » avec ses collègues Nadine SPETZ et Valérie GRUNENWALD (examen des différentes demandes de subvention émanant d'associations, bilan 2014 et budget 2015 de la Médiathèque).
- Assemblée Générale de l'Association pour la Promotion du Pavillon des Créateurs (budget et projets 2015).
- Vente de pâtisserie de l'AROSA qui a rapporté 690 €.
- Dates à retenir :
 - Assemblée générale du Comité de Jumelage Felling/Donville les Bains : le 12/02
 - Bal de carnaval des enfants : le 20/02
 - Assemblée générale des Boulistes : le 21/02
 - Don du Sang et Assemblée Générale du Club Vosgien : le 27/02

N° 3. FORET COMMUNALE 2015 : APPROBATION DE L'ETAT DE PREVISION DES COUPES – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX – PROGRAMME D' ACTIONS (2015). APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2016 DES COUPES FIXANT LA LISTE DES PARCELLES A MARTELER

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt et de l'Environnement, présente et commente l'état de prévisions des coupes, les programmes de travaux patrimoniaux et d'actions concernant la forêt communale pour l'année 2015.

Monsieur BRUNN rappelle que ces documents ont déjà fait l'objet d'un examen par la Commission Environnement, Forêt et Urbanisme le 18 décembre dernier.

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve :**

- l'état de prévisions des coupes et travaux d'exploitation en forêt communale pour 2015 ;
- les programmes de travaux patrimoniaux et d'actions en forêt communale pour 2015 en y apportant les observations suivantes :
 - **Travaux d'infrastructure :**
 - ⇒ Travaux d'amélioration de la desserte : création de place de dépôt en terrain naturel, parcelle 6 :
 - En remplacement de la zone occupée par la station d'épuration des eaux : ces travaux seront à entreprendre avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein/Grand-Ballon qui en assurera le financement.
 - ⇒ Travaux de protection contre le gibier : création d'équipements cynégétiques dans les parcelles 9, 29, 77.
 - Création d'enclos témoins de 5 m x 5 m : ces chantiers sont reportés en 2016.
 - ⇒ Travaux touristiques : création d'aire d'accueil et de zone touristique en parcelle 91 : sentier triangle bleu et création d'une fontaine en bois : ces chantiers sont annulés.

Monsieur BRUNN propose l'état d'assiette des coupes 2016 fixant la liste des parcelles à marteler : le Conseil Municipal approuve cet état sans y apporter de modifications.

N° 4. AGREMENT DE GARDES-CHASSE PARTICULIERS : LOTS DE CHASSE N° 2 ET 3 – AVIS A EMETTRE

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de l'Environnement, de la Forêt et de l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal des demandes d'agrément en qualité de garde-chasse particulier déposées en

Mairie par l'Association de Chasse du Rainkopf représentée par Monsieur Laurent SIMONIN et ce pour les lots de chasse n° 2 et n° 3.

Les demandes concernent :

- Monsieur Roland CLAUZEL, domicilié chemin Alscher à ODEREN
- Monsieur André WELKER, domicilié 6 rue Schmiedeberg à SAINT-AMARIN
- Monsieur Franck SCHOFFE, domicilié 2 rue d'Urbès à STORCKENSOHN .

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux candidatures.

Madame le Maire est chargée d'en informer le locataire de chasse.

N° 5. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 décembre 2003, le Conseil Municipal instaurait le nouveau régime indemnitaire applicable au régime territorial.

Parmi les indemnités figure l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires).

Madame le Maire propose d'élargir l'attribution de cette indemnité au cadre d'emploi de rédacteur, poste créé à compter du 1^{er} mars 2015 par délibération du Conseil Municipal en date du 09 janvier 2015.

Le montant moyen annuel de référence pour le grade de rédacteur est de 857,83 €. Ce montant moyen annuel peut être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler l'attribution individuelle dans la limite précitée en fonction des critères suivants :

- Selon l'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualification, des efforts de formation) ;
- Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement ;
- Selon des sujétions particulières ;
- La révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Madame le Maire précise que l'IFTS sera versée selon une périodicité mensuelle. Elle fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte de référence. Le versement de l'IFTS et des primes et indemnités en général instaurées dans la commune est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accident du travail, maladies professionnelles reconnues.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2015.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

N° 6. SYNDICAT MIXTE DE LA THUR AMONT (DELEGUES COMMUNAUX) : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 04 AOUT 2014

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 04 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné 2 délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte de la Thur Amont, à savoir Messieurs Michel BRUNN et Freddy GILCK.

Or le Syndicat Mixte de la Thur Amont a signalé que la Commune n'a droit qu'à un seul délégué titulaire et un suppléant.

Par conséquent, Monsieur Freddy GILCK devient délégué suppléant.

Le Conseil Municipal en prend acte.

N° 7. DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Michel BRUNN dresse un bilan des économies d'énergie gaz et électricité réalisées suite aux travaux, d'une part d'isolation (foyer communal et école) et d'autre part d'amélioration sur les réseaux électriques et éclairage public (lampes LED) pour les postes Perce-Neige et Muguet du village.

Monsieur BRUNN présente un modèle de lampe LED qui sera testé rue du Moulin.

Messieurs Jean-Marc HALLER et Freddy GILCK font un bref compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 janvier à Cornimont ayant pour thème le lancement du projet de plan de circulation Haute-Thur/Haute Moselotte.

La séance est levée à 22 h 10.